

Cette crise migratoire interroge les frontières de la citoyenneté

Interview de John Pitseys par Corentin Di Prima

« Mouvement citoyen », « démocratie participative », « participation citoyenne »... on en passe. Les relations entre le système démocratique et le statut de ceux qui lui donnent corps, les citoyens, reviennent régulièrement au cœur des débats d'actualité. La plateforme citoyenne qui s'est constituée autour du sort des migrants qui transitent par la Belgique et dont le parc Maximilien est devenu le symbole en constitue l'épisode récent le plus marquant. La carte blanche de Bart De Wever publiée dans *De Morgen* et reproduite dans *Le Soir* posait également cette question. Qu'est-ce qu'être citoyen ? « Si nous déclarons qu'il n'existe plus de frontières et que chacun doit pouvoir compter sur notre solidarité, nous nous retrouvons alors dans une situation où il n'y a plus de concitoyens avec lesquels nous pouvons être solidaires, mais seulement des êtres humains qui sont ici aujourd'hui, mais peuvent être n'importe où demain », écrivait notamment le président de la N-VA. Dans ce contexte, il est utile de clarifier les rapports entre la démocratie et la citoyenneté¹, deux concepts différents mais nécessairement liés.

Corentin Di Prima : Pourquoi est-il important de refaire le point sur la notion de citoyenneté ?

John Pitseys : Quand on définit la citoyenneté, souvent, on le fait un peu à la manière de la fable de l'aveugle et de l'éléphant : celui qui saisit la trompe dit que c'est un serpent, celui qui saisit la patte dit que c'est un pilier, or c'est un éléphant. J'ai voulu rappeler que la citoyenneté est à la fois un statut juridique, un statut social et un statut politique. Il est important de rappeler que ce sont les trois. Être citoyen, c'est vivre dans une société, qui est un ensemble de statuts sociaux, c'est un statut politique (la capacité et le pouvoir dont disposent des individus de s'investir de plein de manières différentes dans la vie publique) et c'est un statut juridique (des droits et des devoirs dans un cadre politique donné habituellement défini comme étant le cadre de l'État-nation). Ces trois statuts sont liés, se complètent, mais sont différents. C'est ce qui fait que les gens ne s'entendent pas toujours sur ce que signifie la citoyenneté. Cela posé, cela permet d'éclaircir des discussions sur un thème tel que : « Un migrant fait-il partie de la société belge ? »

La réponse ?

Sous certains aspects, non, puisqu'il n'est pas belge. Mais ça ne l'empêche pas, s'il est là depuis six mois ou cinq ans, d'agir comme citoyen, même si, au sens juridique, il n'en

¹ Voir également J. PITSEYS, *Démocratie et citoyenneté*, Bruxelles, CRISP, Dossier n° 88, 2017.

est pas un. Car si l'on définit la citoyenneté d'un point de vue politique, il n'y a pas de raison de penser que les migrants ne soient pas susceptibles d'agir comme des citoyens.

Pourquoi est-ce à vos yeux important de faire ces distinctions ?

Certains estiment que pour disposer du statut de citoyen, il faut être un national. D'autres disent : la possession des droits fondamentaux ne doit pas forcément être liée à l'appartenance à l'État-nation. Ce qui peut vouloir dire deux choses : soit que la possession de la citoyenneté ne dépend pas de la nationalité, soit que l'octroi d'un certain nombre de droits ne dépend pas de la citoyenneté. Parvenir à distinguer ces différentes choses permet d'éclairer un certain nombre d'argumentations.

Par exemple celle de Bart De Wever ?

L'argumentation de Bart De Wever est de type « communautarienne ». Il définit la citoyenneté par l'appartenance à une communauté, et cette dernière préexiste à l'octroi de droits. Il recouvre ça d'un voile juridique, avec la question de frontières. Or elle ne peut être capitale pour quelqu'un qui, appartenant à un parti nationaliste dont l'article 1 des statuts revendique l'indépendance de la Flandre, considère que la frontière de l'État belge n'est pas censée être le fondement de la légitimité de la communauté. Ce qui est très important pour lui, c'est que les personnes appartiennent à la communauté.

On associe souvent démocratie et citoyenneté. Est-ce nécessairement lié ? Peut-on imaginer une démocratie sans citoyenneté ?

Ces deux notions ont des rapports étroits, mais ne signifient pas la même chose. Il est compliqué d'imaginer une démocratie bien conçue et fonctionnelle sans citoyenneté. Ça pourrait être une sorte de démocratie anarchique sur Internet ou, par certains aspects, le fonctionnement de l'Union européenne, mais on voit bien que ça pose problème. Il est par contre tout à fait possible de concevoir la citoyenneté sans concevoir la démocratie. Un citoyen allemand entre 1933 et 1945 reste un citoyen allemand. Le vocabulaire de la citoyenneté a même pu être détourné par des régimes dictatoriaux, nationalistes, en identifiant la citoyenneté à l'identité ou à l'appartenance à la communauté. Réfléchir à la liberté collective en pensant qu'il suffit de réfléchir à la citoyenneté, c'est non seulement une erreur, mais cela peut poser des problèmes. Cependant, dans nos sociétés démocratiques, l'une est censée nourrir l'autre. La citoyenneté permet aux gens de participer. Les notions de démocratie et de citoyenneté convergent vers l'idée que les membres de la société doivent se voir octroyer un certain nombre de droits civils et politiques. Mais, et c'est particulièrement important à notre époque, même un citoyen qui dispose de droits et de devoirs ne se sentira pas pleinement citoyen s'il ne se voit pas reconnu comme individu et comme membre à part entière de la communauté. C'est la question importante de la reconnaissance. Les citoyens sont égaux entre eux car ils partagent quelque chose de fondamental ; et en même temps, ce qu'ils partagent en premier avec les autres individus, c'est leur capacité à se différencier. C'est la définition classique de l'humanisme, émanant du 16^e siècle : « Reconnaître ce qui nous rassemble dans ce qui nous différencie et ce qui nous différencie dans ce qui nous rassemble ».

Il est dans l'air du temps de dire qu'il y a une « demande de participation citoyenne » accrue en Belgique, en Europe. Et on constate aussi une montée de partis dits populistes, dont certains mettent l'État de droit en péril.

On dit souvent que la perte de foi en les institutions démocratiques est liée au sentiment qu'elles sont inefficaces. Mais on voit qu'il n'y a pas de corrélation directe au niveau des États européens entre les performances économiques et la montée des mouvements

dits populistes. L'Autriche va très bien, l'Allemagne ne se porte pas mal, la France, quoi qu'on en dise, n'est pas le petit poucet de l'Europe et, à l'inverse, des pays comme l'Espagne, le Portugal ou l'Irlande, durement touchés par la crise, n'ont pas connu de montée populiste. Par contre, il peut se passer d'autres choses, comme l'impression que les gens ne sont pas reconnus. La phrase « On a l'impression qu'on ne nous écoute pas », assez paradoxalement, n'accompagne pas toujours une demande de davantage de participation. On dit souvent que l'impression de délaissement et d'abandon est une demande de plus de démocratie. Ça peut être le cas, mais dans les faits c'est surtout une demande de reconnaissance. Ces gens ne veulent pas plus de démocratie, ils veulent qu'on les écoute et qu'on parle pour eux. Ce n'est pas la même chose.

La frontière, que Bart De Wever invoque comme condition à l'existence d'une « concitoyenneté », joue-t-elle un rôle face à ce sentiment de non-reconnaissance ?

Dans les faits, la mondialisation, l'ouverture des frontières peuvent renforcer ce sentiment. C'est l'idée qu'on ne sait plus très bien qui nous sommes et ce qui nous appartient. Mais sommes-nous réellement face à une disparition des frontières ? Pas sûr. Ces dernières années montrent plutôt une forme de rétablissement des frontières. Ce rétablissement réduirait-il ce sentiment de dépossession citoyenne et démocratique ? Pas certain non plus. Car si la citoyenneté est aussi une question d'espace, il convient de constater que dans nos espaces physiques, il est parfois difficile de nous organiser, nous concevoir comme citoyens. Pourquoi parle-t-on du parc Maximilien ? Parce que des gens ont trouvé un endroit où se rassembler et faire de la politique. Cela devient de plus en plus rare. Car aujourd'hui, quand on manifeste, souvent, on ne connaît pas toujours très bien le parcours ; quand on fait la grève, elle est presque invisible. Avec le parc Maximilien, on retrouve le sens physique, matériel, de ce que signifie l'espace démocratique, à côté de ses espaces symboliques, dématérialisés. Sans ces espaces physiques, c'est compliqué. Si on trouve des lieux pour discuter, en dépit des désaccords, du fait que nous sommes de plus en plus fragmentés, notamment via les réseaux sociaux, si on parvient à réinventer le rôle de la presse et ses relations avec la société civile, alors on a une démocratie qui peut donner un sentiment de citoyenneté, quelle que soit la conception de la frontière qu'on entretienne. D'autant que la citoyenneté est en rapport avec d'autres types d'espaces symboliques comme la religion, l'économie. Le sentiment de dépossession citoyenne et démocratique ne va pas disparaître si on rétablit des frontières et que les citoyens ont l'impression qu'ils sont sans prise sur ces différents espaces. On peut mettre tous les douaniers qu'on veut, si on a l'impression que les acteurs économiques peuvent agir en se soustrayant aux lois, alors le sentiment de dépossession existera, même en supprimant Schengen.

Un mouvement comme celui des hébergeurs est-il moins citoyen qu'un parlement, un gouvernement ?

Rappelons ce que les auteurs libéraux disent. Un : les individus ont le droit de s'associer, de s'exprimer, d'avoir des opinions, et c'est une part intrinsèque de leur liberté. Deux : cette liberté n'a pas de sens si les citoyens n'ont pas le droit de contrôler le gouvernement et de donner à intervalles réguliers leur assentiment au gouvernement. Trois : dans ce cadre, la société civile a un rôle important à jouer, puisqu'elle permet de traduire, d'organiser un certain nombre de demandes, de revendications issues de l'espace social et de les rendre visibles à l'espace politique. L'idée que la société civile joue ce rôle de sas, que le citoyen ne soit pas seulement un individu passif, mais soit aussi un individu qui a des intérêts, des préférences et qui a la possibilité de les exprimer dans un cadre politique,

ce sont des choses dont tout responsable politique libéral devrait se féliciter. On entend régulièrement dans la bouche de responsables gouvernementaux : « Ce n'est pas la rue qui gouverne ». Effectivement, c'est le gouvernement qui gouverne, c'est le Parlement qui délibère, mais la rue ne demande pas à avoir le pouvoir mais à avoir de l'influence, au même titre que les fédérations patronales ou les syndicats.

Ce mouvement est-il particulier ? Par exemple, dans l'articulation entre l'occupation de l'espace public et l'hébergement dans son domicile privé ?

Ce qui intéresse dans ce mouvement, c'est la réunion de trois manières de concevoir l'action politique qui sont souvent dissociées et qui ici convergent. Un : une dimension de rassemblement collectif, presque festif. Deux : une dimension de contestation, de critique de la politique du gouvernement fédéral. Trois : une dimension d'action. Ces gens se rassemblent, protestent et proposent. Tous les jours, ils suggèrent au gouvernement de se comporter d'une manière plutôt qu'une autre et ils joignent le geste à la parole.

Y a-t-il une reconfiguration de la citoyenneté ?

On est dans ce moment où l'Europe, fondée sur l'État-nation, redécouvre qu'on n'arrête pas un mouvement de migration. Et que les gens qui viennent, on peut décider qu'ils sont nuisibles, mais ils sont là. On peut décider qu'ils n'ont pas de droits, mais ils font quand même partie de la communauté. On peut leur donner des droits, mais il faut aussi veiller à la manière dont ils vont vivre avec le reste de la communauté. Cette crise migratoire interroge inévitablement les frontières de la citoyenneté. C'est pour cela que ça craque, ça grince, ça crispe. De manière générale, la rencontre de plusieurs communautés qui ne partagent qu'approximativement les mêmes valeurs pose toujours des problèmes. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas résolus. Qu'on se rappelle par exemple qu'au 19^e siècle, l'immigration des Irlandais (blancs, catholiques) aux États-Unis a constitué un problème majeur, avec des tueries avec des Wasp (blancs, protestants) dans les rues de New York. Cela paraît fou aujourd'hui. La question migratoire nous pousse à nous dépasser nous-mêmes dans la manière dont nous nous définissons.

D'où la prégnance de la question des frontières ?

Soyons clairs : la question du parc Maximilien n'interroge pas les frontières. Car on parle ici d'une crise de l'asile. Or l'asile est un droit. Il n'interroge pas la question des frontières. Mais de manière générale, ce qui est ressenti comme une question centrale par un grand nombre de citoyens, c'est : « Qu'est-ce qui nous permet de nous reconnaître comme une communauté ? » À tort ou à raison, l'arrivée d'un nombre de personnes ressenti comme important venant d'une autre communauté donne l'impression « qu'on n'est plus chez nous ». Mais ce « on n'est plus chez nous » est surtout un sentiment d'anxiété patrimonial. On ne sait plus très bien ce qui nous appartient, la manière dont on se définit. C'est encore ressenti de manière plus douloureuse si on ne définit la citoyenneté que de manière communautaire ou identitaire. Cela peut passer pour des acrobaties d'académiques, mais on voit bien les conséquences auxquelles portent ces distinctions. Si on conçoit la citoyenneté uniquement comme un statut social, on ne comprend pas qu'il s'agit aussi d'un régime de droits et de participation. À l'inverse, dire que la citoyenneté n'a rien à voir avec la communauté, c'est risquer de faire l'impasse sur le sentiment de perte dont je parlais. Ne parler que de ça, c'est refermer la communauté sur elle-même. Comprendre que cela existe, c'est accepter d'écouter des personnes qui ont un sentiment de déperdition.

On sent bien que la discussion publique est crispée. À quoi est-ce dû ? On pointe souvent « les réseaux sociaux ».

Au fond, à quoi ça sert de discuter ensemble ? Ça permet de faire communauté, c'est l'expression d'un certain nombre de droits, mais c'est surtout une modalité de participation à la vie collective. On peut avoir l'impression aujourd'hui que discuter ne sert à rien. Dans ce cas-là, il y a trois tentations : le repli, l'emploi de moyens violents, l'utilisation stratégique et instrumentale du langage. Le concept de « *fake news* » synthétise un peu ces trois tentations.

Quel est le danger ?

Il est immédiat : cela met en pièces le débat public. Et la citoyenneté et la démocratie risquent de l'être rapidement à leur tour. Le mot « *fake news* » a été particulièrement important en 2017. L'utilisation de ce terme montre qu'il y a un risque dans le débat public américain que la parole publique n'ait strictement aucune importance. Quand on continue à reprocher aux représentants de mentir, c'est plutôt rassurant. Mais quand on dit « Qu'ils mentent ou qu'ils disent la vérité, je m'en fiche ! », c'est autre chose. Quand les mots n'ont plus d'importance, c'est très ennuyeux. Une forme de nihilisme s'installe.

La parole est intimement liée à la notion de citoyenneté ?

Bien entendu, parce qu'elle permet de faire communauté et aussi de participer. Quand on dit qu'il s'agit de parole et pas d'actes, c'est compliqué. Car le premier des actes politiques, la plupart du temps, c'est la parole. Opposer les paroles aux actes n'a donc pas beaucoup de sens en politique. La fragmentation du débat, la perte de signification de la délibération, l'impression générale que notre parole politique ne compte pas peuvent avoir des effets absolument délétères sur l'exercice de la citoyenneté.

De plus en plus de voix se font entendre pour faire évoluer notre système démocratique. En introduisant une représentation par tirage au sort, par exemple.

Il n'est pas vrai que la seule forme possible de démocratie soit la démocratie représentative. Celle-ci est une délégation du pouvoir démocratique, un compromis entre un argument de type aristocratique et un argument de type démocratique. Il doit être possible d'imaginer d'autres formes de démocratie puisque d'autres formes de démocratie ont déjà existé, et pas forcément dans des petites communautés. Le tirage au sort est une chose. En Belgique, on veut bien en parler parce que ça reste de la démocratie représentative. Mais on parle moins du référendum, de la votation et donc de démocratie participative, directe, et aussi de démocratie délibérative, laissant plus de place aux discussions. Ces demandes sont compréhensibles, parce qu'elles apportent des solutions institutionnelles qui permettent davantage de respecter les différentes dimensions de la citoyenneté démocratique que des solutions plus verticales, tout en étant compatibles avec une demande de reconnaissance du citoyen.

La philosophe française Cynthia Fleury plaide pour des « temps citoyens » permettant à chacun d'exercer sa citoyenneté en se dégageant partiellement de son temps de travail. Votre avis ?

La démocratie coûte effectivement du temps et c'est une bonne chose. La démocratie capacitaire pour laquelle plaide Cynthia Fleury doit cependant faire face à une objection et à une nuance : un grand nombre de citoyens ne veulent pas participer, la première raison à cela étant qu'ils doivent travailler pour vivre. Augmenter les capacités de citoyens

passé donc d'abord par la lutte contre la pauvreté pour permettre au plus grand nombre, non pas d'être formé à la démocratie, mais d'être formé tout court. Si citoyenneté et démocratie sont distinctes mais liées, il est difficile de penser la démocratie sans penser la justice.

Ce texte est la version complète de l'article publié dans *Le Soir* du 2 février 2018, pages 22-23.

Pour citer cet article dans son édition électronique : John PITSEYS (interviewé par Corentin DI PRIMA), « Cette crise migratoire interroge les frontières de la citoyenneté », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 2 février 2018, www.crisp.be.